

LES TERMITES

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR



RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

DANS LE NEUF

- Des mesures de protection des bois et matériaux à base de bois participant à la solidité des bâtiments contre les insectes xylophages,
- Des mesures de protection des bâtiments avant construction pour prévenir des infestations de termites souterrains.

Cette protection s'opère par la mise en œuvre de barrières physiques ou physico-chimiques dans les zones déclarées infestées par arrêté préfectoral.

DANS L'ANCIEN



Pour le propriétaire, l'obligation de déclarer en mairie la présence de termite au niveau de son bien et de faire réaliser un état parasite dans le cadre d'une vente,



Pour le maire, la possibilité d'injonction de diagnostic et/ou traitement.

ÉVOLUTION DE L'INFESTATION EN FRANCE

700

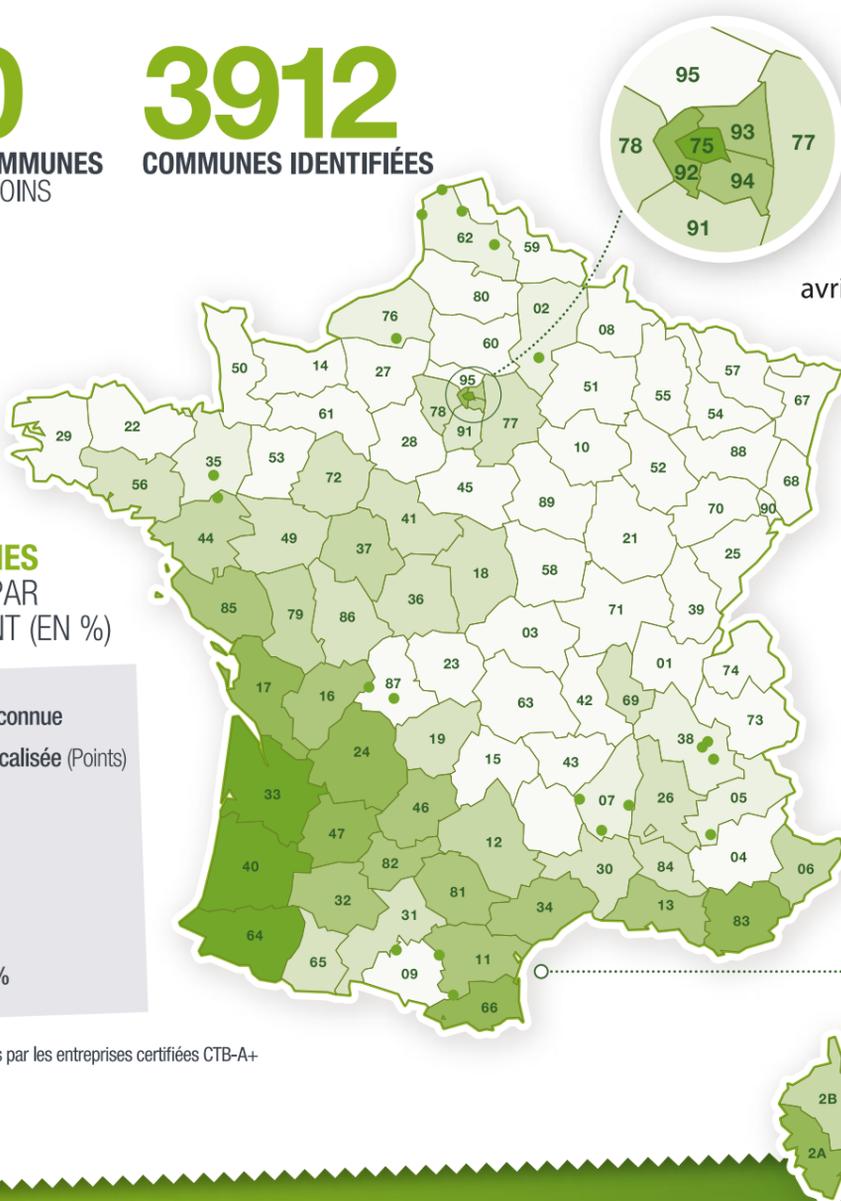
NOUVELLES COMMUNES INFESTÉES EN MOINS DE 10 ANS

3912

COMMUNES IDENTIFIÉES

NOMBRE DE COMMUNES INFESTÉES PAR DÉPARTEMENT (EN %)

- Infestation inconnue
- Infestation localisée (Points)
- De 1 à 10%
- De 10 à 25%
- De 25 à 50%
- De 50 à 75%
- De 75 à 100%



ILE DE FRANCE

39

COMMUNES NOUVELLEMENT INFESTÉES

avril 2016

DEPUIS 2005

14 DANS LE VAL DE MARNE

13 DANS LES HAUTS DE SEINE

MIDI-PYRÉNÉES LANGUEDOC ROUSSILLON

209

COMMUNES NOUVELLEMENT INFESTÉES

DEPUIS 2005

110 DANS L'AUDE

69 DANS LE TARN

30 DANS L'AVEYRON

Source : chantiers réalisés par les entreprises certifiées CTB-A+
Édition Août 2015



QUELLE EST LA DURÉE MOYENNE D'UN TRAITEMENT ?

SUR UN PAVILLON DE 120M²

EN PRÉVENTIF AVANT CONSTRUCTION



4 heures

EN CURATIF : pièges / barrières chimiques



PAR BARRIÈRES CHIMIQUES : 3-4 jours suivant les conditions d'intervention



PAR PIÈGES : installation 4 heures, élimination moyenne 6 mois (3 à 4 visites après la connexion), maintenance : contrat d'1 an renouvelable (1 ou deux visites par an)



COMBIEN COÛTE EN MOYENNE UN TRAITEMENT ?

SUR UN PAVILLON DE 120M²

EN PRÉVENTIF AVANT CONSTRUCTION



suivant la technique utilisée une fourchette comprise entre **500 > 1000€**

EN CURATIF : pièges / barrières chimiques



PAR BARRIÈRES CHIMIQUES : une fourchette de 1500€ à 3000€



PAR PIÈGES : contrat avec l'installation, le service curatif et une année de maintenance : une fourchette de 1500€ à 2500€ (hors terrain)

UNE FORTE IMPLANTATION SUR LA FRANCE ET LES DOM

UN RÉSEAU DE

170

PROFESSIONNELS CERTIFIÉS PAR L'INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA

PLUS DE

55

ANS D'EXPÉRIENCE

+ D'INFORMATIONS SUR

www.ctbaplus.fr



QUALITÉ CERTIFIÉE